

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## AIRBUS INDUSTRIE

### Avions A310 et A300-600

Déploiement et fermeture incontrôlés des inverseurs de poussée pendant la maintenance au sol (ATA 78)

#### APPLICABILITE :

La présente Consigne de Navigabilité s'applique aux avions AIRBUS INDUSTRIE A310 et A300-600, tous modèles certifiés motorisés par des turboréacteurs GENERAL ELECTRIC CF6-80, tous numéros de série.

#### RAISON :

Prévenir tout déploiement et fermeture incontrôlés des inverseurs de poussée, lors de la mise sous pression du circuit pneumatique des turboréacteurs GENERAL ELECTRIC CF6-80 en situation de maintenance au sol.

Cette Révision 1 fait suite à la certification du modèle A300 C4-605R Variant F.

#### ACTIONS IMPERATIVES :

Les mesures suivantes sont rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité :

- A la première opportunité et au plus tard dans les 600 heures de vol suivant la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité à l'édition originale, effectuer une inspection et un test fonctionnel des clapet pilotes directionnels (Directional Pilot Valve) suivant les instructions de l'A.O.T. AIRBUS INDUSTRIE 78-05 Révision 1 du 08 février 1995.

Avant le prochain vol, remplacer tout clapet pilote directionnel défaillant ou appliquer la procédure (AMM 78-31-00 P.BLOCK 901) de désactivation de l'inverseur de poussée associé jusqu'à ce que le clapet soit remplacé.

REF. : A.O.T. AIRBUS INDUSTRIE 78-05 Rév. 1 du 08/02/1995

La présente Révision 1 remplace la CN originale 95-052-176(B) du 15/03/1995.

#### DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

CN originale : 25 MARS 1995  
Révision 1 : 16 OCTOBRE 1999

n/GH

Date : 06/10/1999

AIRBUS INDUSTRIE  
Avions A310 et A300-600

1995-052-176(B) R1